

Loi anti-inflation

tions salariales ont, selon Travail Canada, augmenté en moyenne de plus de 20 p. 100 au cours de leur première année d'application. Pendant les quatre trimestres de 1976, le taux d'augmentation est tombé respectivement à 16, 12,8, 13,1 et 9,9 p. 100. En raison d'un taux d'augmentation encore plus faible de l'indice des prix à la consommation, la hausse des revenus nets des Canadiens s'est poursuivie.

Le rapport sur la première année de la Commission de lutte contre l'inflation, publié en octobre 1976, faisait observer dans son examen des indicateurs régissant la rémunération, que les problèmes de transition rencontrés au cours des premiers mois du programme avaient été réglés, et que le programme atteignait son objectif. Cet objectif consiste à ralentir le taux des hausses salariales tout en permettant un accroissement réel du pouvoir d'achat de l'employé moyen. Or, au milieu de la deuxième année du programme, de nouveaux progrès ont été réalisés pour atteindre cet objectif.

Depuis les premiers mois du programme, les hausses salariales soumises à la Commission se sont rapprochées progressivement des indicateurs anti-inflation, ce qui indique que le public les accepte et s'y conforme. Il est évident que l'écart le plus considérable par rapport aux indicateurs a été constaté dans les régimes de rémunération qui ont remplacé ceux qui avaient expiré avant le début du programme le 14 octobre 1976, mais qui étaient encore en négociation à cette date.

Les progrès réalisés jusqu'ici dans le cadre du programme de rémunération de la CLI sont encourageants. Le taux réel des hausses salariales par année du programme tient compte à la fois des augmentations conformes aux indicateurs et approuvées automatiquement . . .

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, vous constaterez je crois qu'à la suite de discussions, il a été convenu de supprimer l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires aujourd'hui pour permettre au débat en cours de se poursuivre jusqu'à 5 heures.

M. Kaplan: Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous sommes d'accord nous aussi, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): On propose de supprimer l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour permettre à la Chambre de poursuivre la discussion sur la motion à l'étude. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il en est ainsi ordonné.

[Français]

M. Yanakis: Merci, monsieur l'Orateur. Je continue: . . . approuvées automatiquement par le personnel de la CLI et des hausses reflétant les décisions prises par la Commission à l'égard des hausses soumises excédant les indicateurs. Ces taux réels d'augmentation, qui ont commencé à une moyenne de 13,4 p. 100 pour les cas antérieurs au programme, ont baissé à 9,4 p. 100 pour la première année du programme, et à 7 et 5,8 p. 100 pour les cas étudiés jusqu'à présent pour les deuxième et troisième années du programme. A l'heure où nous nous préparons à abandonner les contrôles et où nous approchons des années 1980, il est indispensable d'évaluer notre situation et nos perspectives économiques.

[M. Yanakis.]

Comme tous les autres pays industriels, le Canada a dû faire face dernièrement aux problèmes combinés de l'inflation, du chômage et d'une faible croissance. Il faut cependant rappeler que les Canadiens ont bénéficié d'une progression remarquable, 5 p. 100 certaines années, de leurs revenus réels par tête. Cette hausse a été plus rapide que dans tous les autres grands pays industrialisés occidentaux et supérieure à plus de deux fois l'augmentation annuelle moyenne de la productivité par personne employée. Cette période a été marquée par un certain nombre de facteurs exceptionnellement favorables au Canada. En premier lieu, alors que des influences extérieures aggravaient nos problèmes inflationnistes, les Canadiens profitaient d'une amélioration sensible des conditions de l'échange, le prix moyen de leurs produits d'exportation augmentant plus vite que celui des importations. En second lieu, le Canada a été, sur l'ensemble de la période, un important exportateur net d'énergie, à des conditions relativement favorables à la fin. En troisième lieu, grâce à une progression de l'emploi beaucoup plus rapide que celle de la population et, donc, à la proportion beaucoup plus forte de familles canadiennes recevant deux ou trois chèques de paye ou plus, les revenus réels par tête d'habitant se sont considérablement accrus. Le Canada a créé des emplois pour la majeure partie d'une population active en augmentation rapide, à cause d'une très vive hausse tant de la population que de la proportion de nouveaux actifs.

Ces conditions favorables ne pouvaient durer. Les emprunts que nous faisons au reste du monde pour soutenir notre niveau actuel de consommation comportent des limites. Le profil des échanges internationaux évoluant et les pays en voie de développement continuant d'exiger une répartition plus équitable de la richesse mondiale, nous risquons d'avoir du mal à maintenir des conditions d'échange favorables. Le Canada est maintenant un importateur net de pétrole et risque, à brève échéance, de se trouver dans la même situation pour l'ensemble du commerce énergétique. Pour pouvoir réaliser notre potentiel, il nous faudra adapter la structure de notre économie. Nous devons également ne pas trop en demander à l'économie. L'inflation continue d'être un obstacle important à la réalisation de nos objectifs collectifs et individuels.

Les statistiques permettent maintenant d'affirmer que la plupart des travailleurs canadiens ont bien traversé cette première année d'application du programme. Malgré un net ralentissement, les rémunérations ont progressé en moyenne de plus de 10 p. 100. En même temps, la hausse de l'indice des prix à la consommation était ramenée à moins de 6½ p. 100. Le niveau exceptionnellement bas des prix alimentaires, l'effet favorable sur les prix d'un dollar canadien résistant pendant la majeure partie de 1976 et des marges bénéficiaires anormalement faibles en raison du net ralentissement observé au Canada et ailleurs dans le monde ont permis une hausse réelle des revenus des familles et des rémunérations de l'ordre de 3½ à 4½ p. 100, soit bien plus que l'augmentation annuelle d'environ 2 p. 100 de la productivité par travailleur.

• (1600)

Monsieur le président, le gouvernement a pour premier devoir d'instaurer un climat qui permettra au secteur privé de progresser en toute confiance et de créer des emplois durables et satisfaisants pour les travailleurs. La politique actuelle vise à créer ce climat. Le gouvernement sait également que le taux de chômage dans certaines régions et certaines catégories exige